

Modalités de mise à disposition du bar

1. Fonctionnement

Le bar est en libre-service, sans personnel du Centre Culturel.

Un inventaire est réalisé avant et après l'événement afin de comptabiliser les produits consommés.

En cas de vente de boissons durant l'événement, le locataire est tenu d'utiliser exclusivement les boissons mises à disposition par le Centre Culturel. Il n'est pas autorisé d'apporter des boissons extérieures à des fins de revente (sauf exception à convenir au préalable avec le Centre Culturel).

2. Tarifs

Une facture est envoyée après l'événement, avec le détail des produits consommés. Elle est réalisée sur base de l'inventaire.

Jus Oxfam (20cl)

Pomme, worldshake	2 €
-------------------	-----

Eaux (1L)

Plate, Pétillante	2 €
-------------------	-----

Bières (33cl)

Orval	3,50 €
-------	--------

Lupulus Hopera, Organicus et Pils	3 €
-----------------------------------	-----

Chips REBEL (250gr)

Paprika fumé, sel	2 €
-------------------	-----

3. Responsabilité

Les organisateurs sont responsables de la bonne gestion des produits mis à disposition.